

Dégât des eaux usées dans une galerie d'Art, perte d'exploitation induite, œuvres d'art non assurées.

Ma galerie d'art se trouve au rez-de-chaussée d'un immeuble.

Il y a dix-huit mois environ, comme chaque matin, j'arrive vers 10 heures et je lève le rideau de fer. J'ouvre la porte et avant d'avoir le temps d'atteindre l'interrupteur électrique, une odeur forte et très désagréable me soulève le cœur. Je devine tout de suite un problème de sanitaire et me dirige vers les toilettes, mais ayant fait à peine 3 pas, je me rends compte que le sol est détrempé. Je m'arrête net, pensant instantanément aux œuvres d'art dont quelques-unes sont posées à même le carrelage. Je regarde autour de moi et mes yeux s'étant habitués à la pénombre, je constate que plusieurs tableaux trempent dans une substance liquide nauséabonde.

Les canalisations de l'immeuble avaient été bouchées et le trop-plein s'était répandu chez moi. Les jours et les semaines qui suivirent restent un de mes plus mauvais souvenirs professionnels. La galerie dû rester fermée pendant 3 mois et certaines œuvres non assurées furent irrécupérables. Lorsque la compagnie me communiqua le montant des indemnités, je me sentis lésé mais incapable de me battre. Je ne savais plus ou donner de la tête et j'étais impuissant face aux assureurs.

J'allais me résigner à ne pas rouvrir la galerie mais une relation à qui j'en parlai me recommanda de contacter la société Anteac, Expert d'assuré : « Il aide les victimes de sinistres à obtenir le meilleur dédommagement possible de la part des compagnies d'assurance ».

J'ai hésité, pensant que ce ne serait qu'une charge de plus mais j'ai tout de suite apprécié le professionnalisme et la courtoisie de cet Expert d'Assuré. Il m'a traité avec considération et j'en avais bien besoin. Il s'est battu pour moi et sans lui, je ne pesais pas grand-chose. Je n'avais aucune chance d'obtenir gain de cause. M. Pérot connaît bien les compagnies d'assurance. Il parle leur langue et traite d'égal à égal avec elles.

Il a obtenu une indemnisation pour l'agencement, une autre pour la perte d'exploitation et plus incroyable, **une troisième pour les œuvres d'art qui n'étaient pas assurées**. Grâce à tout cela, j'ai pu indemniser les artistes, sauvegarder ma réputation, rouvrir la galerie et équilibrer mes comptes en fin d'année. La cerise sur le gâteau : la rémunération de l'expert d'assuré a été entièrement prise en charge par le tiers responsable.

Cet épisode reste un mauvais souvenir mais je suis extrêmement reconnaissant envers M. Pérot pour son soutien et les résultats qu'il a obtenus!

Marc Faugeras
Galerie d'art « Orphée Art »
Villefranche –sur-Mer

03 44 26 80 54 - anteac@anteac.fr - www.anteac.fr



Mission Expert d'Assuré, après sinistre dégât des eaux
perte d'exploitation, œuvres d'art, non assurées
tiers responsable

Témoignage recueilli par Etienne Pluvinage : MILALMA SARL - www.enviedebouger.fr